

La figure de Calvin – Informations

Jean Calvin – Eléments biographiques p. 1

Jean Calvin – L'Œuvre p. 4

Jean Calvin – Iconographie p. 7

Jean Calvin – Eléments biographiques

1. Vie de Calvin en abrégé

Cartel MiR n° 26, salle 2

« Jean Calvin naquit à Noyon en 1509. Destiné à une carrière ecclésiastique, c'est finalement vers le droit qu'il se tourna. Converti à la Réforme en 1533, il dut quitter la France l'année suivante à la suite des persécutions provoquées par l'affaire des Placards qui attaquaient la messe. Réfugié à Bâle, il étudia la Bible et les Pères de l'Eglise et publia en latin la première version de l'*Institution de la religion chrétienne* (1536).

En 1536, en route pour Strasbourg, il s'arrêta à Genève passée à la Réforme depuis le mois de mai ; Guillaume Farel l'y retint. Mais les deux hommes se heurtèrent à des résistances et furent expulsés en 1538. Calvin partit pour Strasbourg où Martin Bucer lui confia la communauté des réfugiés français. Il s'y maria et y enseigna, organisa l'Eglise des réfugiés et poursuivit ses travaux théologiques jusqu'à son rappel par Genève en 1541. Il accepta de revenir pour une courte période, le temps de remettre de l'ordre dans l'Eglise. Il y resta en fait jusqu'à sa mort, en butte à une opposition jusqu'en 1555, date à laquelle le parti de ses amis triompha. De 1541 à 1564, il déploya une activité extraordinaire, rédigeant des textes fondamentaux tels les *Ordonnances ecclésiastiques*, le *Catéchisme* et la *Forme des prières et chants ecclésiastiques*, et retravaillant l'*Institution*. Parallèlement, il créait l'Académie (1559), entretenait une correspondance avec une bonne partie de l'Europe, rédigeait traités sur commentaires, prêchait, présidait la Compagnie des pasteurs et siégeait au Consistoire. Il mourut en 1564. »

2. Calvin et Genève

Panneau d'introduction MiR, salle 6

« A sa mort à l'âge de 55 ans, en 1564, Jean Calvin laisse un héritage exceptionnel :

- un livre, l'*Institution de la religion chrétienne*, présentation limpide de la théologie réformée, un classique pour des générations de pasteurs et de théologiens ;
- une Académie, créée en 1559, pépinière du calvinisme européen ;
- une ville, Genève, profondément transformée par l'afflux de réfugiés français, anglais, hollandais et italiens qui font passer sa population de 12'000 à près de 20'000 habitants (de 1550 à 1560) et lui apportent des cadres pour son développement économique, intellectuel et spirituel.
- une Eglise, la « mère et matrice » de celles fondées par les réformés en Europe. Sous l'autorité du gouvernement, elle est dirigée par la Compagnie des pasteurs et par le Consistoire, organisme formé de pasteurs et de laïcs choisis parmi les magistrats, qui maintient parmi les fidèles un comportement conforme à la Parole de Dieu telle qu'elle est prêchée. »

3. Calvin [Cauvin], Jean

Notice tirée du *Dictionnaire historique de la Suisse*, par Francis Higman (www.hls-dhs-dss.ch)

« Né le 10.7.1509 à Noyon (Picardie), mort le 27.5.1564 à Genève. Fils de Gérard Cauvin, notaire du chapitre cathédral de Noyon. Epouse en 1540 Idelette de Bure (morte en 1549), veuve de Jean Stordeur, anabaptiste ramené à la foi réformée par C. Etudes à Paris (lettres), à Orléans et à Bourges (droit, avec Pierre de l'Estoile et André Alciati; licence en 1531). A Orléans, C. s'initie au grec, et aux idées réformées, avec Melchior Wolmar. A la mort de son père (1531), il revient à Paris avec l'intention de se consacrer à la littérature classique (commentaire du *De Clementia* de Sénèque, 1532). Mais définitivement converti à la Réforme, il quitte la capitale à la fin de 1533. Après des séjours chez Marguerite de Navarre à Angoulême et Renée d'Este à Ferrare, il s'installe à Bâle et publie la première édition latine de l'*Institution de la religion chrétienne* (1536). En juillet 1536, de passage à Genève récemment gagnée à la Réforme, il est retenu par Guillaume Farel; nommé lecteur de la sainte écriture, il devient pasteur quelques mois plus tard. A Pâques 1538, après des conflits quant à l'administration de la Cène avec le Conseil de la ville, Farel et C. sont bannis de Genève. C. se rend à Strasbourg pour devenir pasteur de la communauté des réfugiés francophones et enseigner à la nouvelle académie. Il publie le premier de ses nombreux commentaires bibliques (sur l'Epître aux Romains, 1540), la deuxième édition de l'*Institution* (passée de 6 à 17 chapitres, 1539) et la traduction française de celle-ci (1541), "premier monument de l'éloquence française". Il compose une liturgie en français, très influencée par celle de Martin Bucer, publie un premier recueil des psaumes versifiés par Clément Marot; il assiste avec Bucer aux colloques de Worms et de Ratisbonne (1540-1541) et devient l'ami de Philipp Melanchthon.

Les autorités genevoises, presque démunies d'administrateurs et de légistes compétents après le départ des officiers épiscopaux, et ayant reçu la démission de deux des pasteurs nommés pour remplacer Farel et C., se résignent en 1540 à rappeler C. A contrecœur et après un délai de dix mois, C. accepte de revenir à Genève, pensant y rester brièvement. Il y demeurera vingt-trois ans, jusqu'à sa mort. Sa première tâche est la rédaction (1541-1542) de trois documents fondamentaux: les *Ordonnances ecclésiastiques*, le *Catéchisme* et la *Forme des prières* (liturgie). Il redonne ainsi à l'Eglise genevoise des structures, des formulations doctrinales et cultuelles qui avaient disparu après le départ de l'évêque. Les ordonnances définissent un ministère quadruple: pasteurs, docteurs (enseignement), anciens (discipline), diacres (hôpital et aumône). [La Compagnie des pasteurs](#) devient le lieu de formation continue des ministres et joue un rôle de surveillance qu'on pourrait qualifier d'"évêque collectif". Le Consistoire, qui réunit les pasteurs et les anciens (majoritaires, choisis parmi les conseillers de la ville), est responsable de la surveillance des croyances et des mœurs de la population. Par contraste avec Zurich et Berne, le Consistoire genevois avait le droit (contesté jusqu'en 1557) de prononcer l'excommunication (exclusion de la Cène).

Par ses fréquentes interventions au Conseil de la ville comme porte-parole de la Compagnie et par ses nombreux sermons (quelque deux cent cinquante par an), C. cherchait à réaliser à Genève non seulement une réforme religieuse, mais un changement radical du comportement social et individuel [...]. C. n'avait toutefois aucune autorité politique dans la ville et n'en devint bourgeois qu'en 1559. Par ses nombreux écrits en latin et en français, il communiquait son message plus largement, notamment en France. L'attraction qu'il exerce se mesure aux milliers de réfugiés qui affluent à Genève (de 1535 à 1562 la population de la ville passe de 10 000 à 23 000 habitants); l'imprimerie devient une industrie majeure et les professeurs et étudiants de l'Académie (fondée en 1559) font de Genève le centre de formation du protestantisme francophone. Epuisé par ses travaux et ses luttes, miné par plusieurs maladies, C. meurt peu avant son cinquante-cinquième anniversaire.

Le message, en son essence, n'est pas différent de celui des autres réformateurs, mais C. a su lui donner une envergure et une cohérence (surtout dans la version définitive de *l'Institution de la religion chrétienne*, 1559 en latin, 1560 en français, quatre livres et quatre-vingts chapitres) qu'on ne trouve ni chez Luther ni chez Zwingli. On est justifié (rendu acceptable) devant Dieu non par de bonnes actions qui méritent le salut (aux yeux d'un Dieu infiniment pur, aucune action humaine, de la part d'une humanité défigurée par la Chute, n'est méritoire), mais par la grâce, par le don gratuit de Dieu en Jésus-Christ. La seule chose que Dieu attende de nous, c'est de croire, d'avoir la foi. C'est la Bible, unique source de la révélation divine, qui est l'autorité fondant ces affirmations, non la hiérarchie ecclésiastique (ni pape, ni concile). Parmi les spécificités de la doctrine de C., mentionnons sa forte perception du clivage Dieu/homme: l'infinie majesté de Dieu va de pair avec la conscience de la déchéance totale de l'homme. A la différence de Luther, C. considérait la Bible comme uniformément inspirée par le Saint-Esprit, ce qui l'amena à valoriser plus que les autres réformateurs l'Ancien Testament. L'idée du peuple élu, fondamentale dans l'historiographie juive, n'est pas étrangère à la fermeté avec laquelle C. expose la double prédestination, le choix de Dieu selon lequel certains sont élus (ce qui montre la miséricorde divine) et les autres damnés éternellement (expression de la justice de Dieu). Sur la querelle eucharistique, C. recherche une entente entre Luther et Zwingli. D'une part, avec les luthériens, il parle volontiers de Jésus-Christ comme "substance" du sacrement (*Petit Traité de la sainte Cène*, 1541) et affirme que nous recevons "vraiment en la Cene le corps et le sang de Jesus Christ"; d'autre part, avec les zwingliens, il ajoute que "le Seigneur nous y represente la communion de l'un et de l'autre, nos âmes reçoivent une nourriture spirituelle". Si C. a su parvenir à son objectif avec les successeurs de Zwingli (*Consensus Tigurinus*, 1549), aucun accord n'a été possible avec les luthériens et l'hostilité entre les camps opposés a assombri l'histoire [du protestantisme] pendant des siècles. En ce qui concerne les rapports entre Eglise et Etat, C. enseigne une marge d'autonomie pour l'Eglise (plus nette que chez Luther ou Zwingli), qui permet à l'Eglise de survivre dans un environnement hostile (en France, aux Pays-Bas).

Peu d'individus ont exercé une influence aussi forte et aussi variée que C. On lui doit non seulement une pensée théologique fortement charpentée et lucide qui a inspiré les Eglises réformées partout dans le monde ([Calvinisme](#)), mais aussi l'amorce d'un mouvement de valorisation de la responsabilité individuelle qui conduira à la démocratie moderne; on lui attribue (parfois trop) un rôle dans l'essor du capitalisme. Par la lucidité et la simplicité de son style, il a fortement contribué à la création de la langue française classique. Malgré son pessimisme radical face à l'humanité déchue, il a su communiquer la vision d'une humanité graciée, responsable devant Dieu, soucieuse de la dignité humaine parce que tout occupée à chanter l'honneur et la louange de Dieu.

[...] »

Jean Calvin – L'Œuvre

L'Institution de la religion chrétienne, œuvre maîtresse de Calvin

Notice tirée de l'article « Calvin » (Hachette livre et/ou Hachette multimédia ; www.memo.fr)

« A Bâle, Calvin rédigea la première version de son œuvre majeure, l'*Institution de la religion chrétienne*, qui parut en 1536 en latin (*Christianae religionis institutio*), imprimée par Thomas Platter et Balthasar Ladius. Les versions françaises de 1541 à 1553 furent imprimées par Jean Girard (ou Gérard), à Genève. Il y eut pas moins de vingt-quatre éditions publiées du vivant de l'auteur, ce qui atteste du succès de l'entreprise ; on en distingue trois séries, qui se partagent ainsi : première édition en latin en 1536 de laquelle il n'existe pas de traduction ; versions révisées en latin de 1539, 1543 et 1550, traduites en français respectivement en 1541, 1545 et 1551 ; enfin, version définitive de 1559 en latin, traduite en 1560.

L'exposé de la doctrine religieuse

L'ouvrage, qui contenait au départ six chapitres, en compte vingt-quatre dans son ultime version, qui est divisée en quatre livres.

- Le premier livre a pour objet «de connaître Dieu en titre et qualité de créateur et souverain gouverneur du monde» ;
- Le deuxième traite «de la connaissance de Dieu en tant qu'il s'est montré Rédempteur en Jésus-Christ, laquelle nous a été manifestée en l'Évangile» ;
- Le troisième, «de la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent et des effets qui s'en suivent» ;
- Le dernier, «des moyens extérieurs ou aides, dont Dieu se sert pour nous conduire à Jésus-Christ, son fils, et nous retenir en lui».

Un dessein politique

Avec cet ouvrage qu'il ne cessa de remanier, Calvin souhaitait donner un exposé de la nouvelle foi, et son livre fait suite aux Catéchismes de Luther, et à des œuvres de Melancthon (*Loci communes theologiarum*, 1521), Farel (*Summae briefve declaration d'auscuns lieux fort necessaires à ung chrestien*, 1525) ou Zwingli (*Commentarius de vera et falsa religione*, 1525). En le publiant pour la première fois deux ans après l'affaire des Placards, Calvin avait également une intention politique qu'il exposa dans son *Épître au roi*, qui ouvre les premières versions de 1536, 1539 et 1541 ; s'adressant à François I^{er}, il y exprime l'espoir que le roi connaisse «quelle est la doctrine, contre laquelle d'une telle rage, furieusement sont emflambez ceux qui par feu et par glaive troublent aujourd'hui Royaume» ; Calvin espérait en effet que le roi distinguerait nettement les protestants des «anabaptistes et gens seditieux, qui par leurs resveries et fausses opinions renversoient non seulement la religion, mais aussi tout ordre politique» (préface au *Commentaire sur les Psaumes*, 1558). Il appelait François I^{er} à plus de clémence envers ses seuls coreligionnaires.

Mais le but politique de Calvin ne fut pas atteint. Son livre fut interdit par un édit du parlement de Paris le 1^{er} juillet 1542, soit après la parution de la version française – pour les théologiens, l'utilisation du français dénotait une évidente volonté subversive puisque l'auteur s'adressait ainsi au peuple, et non plus seulement aux seuls érudits. Les exemplaires saisis furent brûlés sur le parvis de Notre-Dame de Paris. »

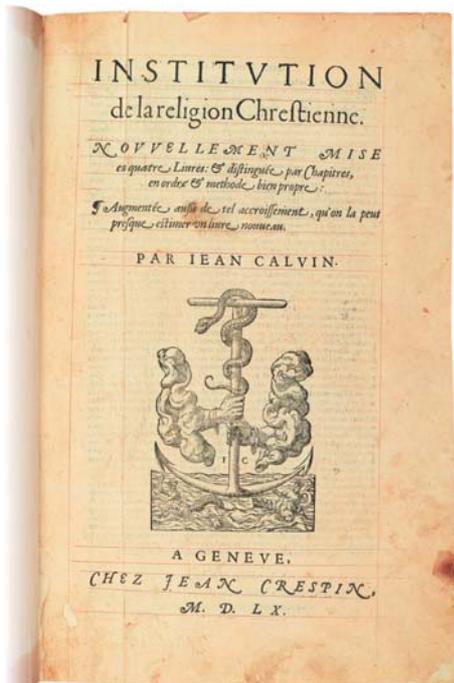
C'est dans la salle 6, Calvin et la Genève réformée, que le MiR expose des éditions rares des principaux écrits de Calvin et quelques-uns de ses autographes.

1. L'Institution de la religion chrétienne

Audioguide MiR, salle 6

« L'Institution de la religion chrestienne de Calvin parut en 1536, en latin, à Bâle. Son succès fut tel que le premier tirage fut épuisé en neuf mois. Calvin ne cessera de l'enrichir et de la remanier jusqu'en 1559, au fil de plusieurs éditions. Il en fit une traduction française en 1541 qui joua un rôle important dans la fixation du français classique.

Inspiré par les catéchismes publiés par Luther en 1529, l'ouvrage traite d'abord de la Loi de Dieu, en expliquant les Dix commandements, puis aborde la thématique de la foi, en détaillant le symbole des Apôtres qui est la confession de foi traditionnelle de l'Eglise chrétienne. Il commente ensuite la prière en analysant chaque demande du Notre Père, avant d'approfondir les deux sacrements retenus par la Réforme – le baptême et la sainte Cène.



L'Institution s'ouvre sur une lettre au roi de France, François I^{er}, demandant la bienveillance du monarque pour les réformés de France, alors malmenés. Elle se conclut par deux chapitres dont l'un dénonce la conception catholique des sacrements et l'autre évoque les rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Les éditions successives du livre en feront un grand traité de théologie présentant clairement la pensée calvinienne. »

Cartel MiR n° 36, salle 6

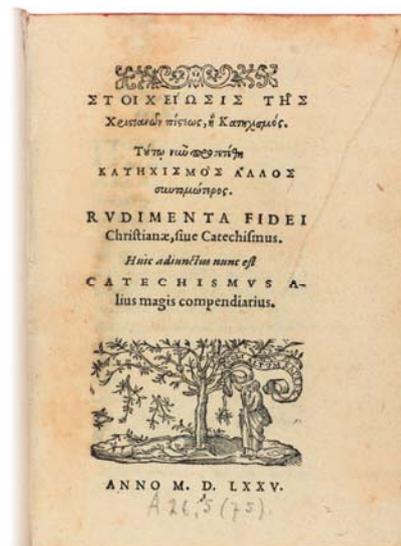
« Jean Calvin, Institution de la religion chrétienne, Genève, 1560. Sa vie durant, Calvin retravailla son maître-livre. Il en donna une première édition française en 1541, puis une autre remaniée en 1545 et une autre encore en 1551. La dernière version, ici présentée, parut en 1560, à partir de la dernière édition latine publiée en 1559. Entre la première et la dernière édition, l'ouvrage passa de six à quatre-vingt chapitres répartis

en quatre livres. Il connut un succès considérable dans le domaine théologique d'une part, puisqu'il fit très rapidement office de guide spirituel, facile d'accès, complet et d'une très grande qualité intellectuelle ; dans le domaine linguistique d'autre part, puisque la version française contribua à jeter les bases de l'art de bien écrire dans cette langue. »

2. Le catéchisme de Calvin

Cartel MiR n° 35, salle 6

« Jean Calvin, Catéchisme en grec et latin, Genève, 1575. Rédigé en 1541 et divisé en 52 sections correspondant aux 52 dimanches de l'année, ce catéchisme explique la foi chrétienne selon quatre sections : la foi (explication du Symbole des apôtres), la loi (explication du Décalogue), la prière (explication du Notre Père), les sacrements et les ministères. Ce texte devint la confession de foi de Genève et fut traduit dans plusieurs langues, y compris en grec et en hébreu, non pour convertir les orthodoxes grecs ou les Juifs, mais pour permettre aux étudiants de s'exercer. »



3. Le Collège

Cartel MiR n° 37, salle 6



« *Le Collège. Pierre Escuyer (1749-1834). Eau-forte et burin. 1822.*

En 1559, après avoir réglé divers problèmes de politique intérieure et extérieure, Calvin put se consacrer à la création du Collège et de l'Académie afin de former pasteurs, magistrats et citoyens. Un bâtiment fut édifié entre 1558 et 1562. Aidé par Théodore de Bèze, Calvin rédigea l'Ordre du Collège, dans lequel il instaurait le principe de la progressivité des études, les étudiants devant chaque

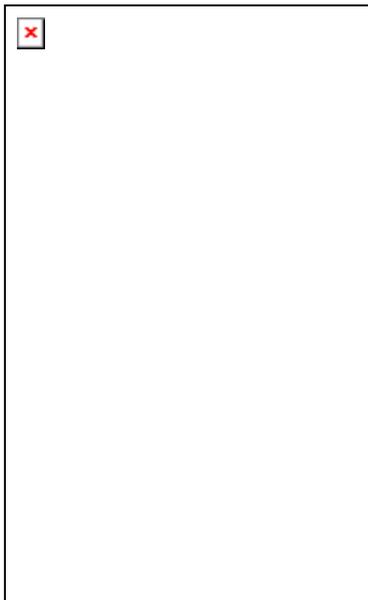
année réussir des examens pour pouvoir intégrer le niveau supérieur. Le Collège incluait aussi l'Académie, c'est-à-dire l'enseignement supérieur, essentiellement centré sur la philosophie et la théologie, et, dès la fin du XVI^e siècle, sur le droit. »

4. Les ordonnances ecclésiastiques

Cartel MiR n° 11, salle 6

« Les Ordonnances de l'Eglise de Genève et l'Ordre des écoles, *Genève, 1609.*

Calvin rédigea la constitution de l'Eglise de Genève en 1541. Adoptée par le gouvernement, elle connut des remaniements en 1561, puis en 1576, après la mort de Calvin. Le domaine ecclésiastique y était nettement séparé du domaine civil. Quatre ministères étaient reconnus : les pasteurs, les docteurs, les anciens et les diacres. Le Consistoire, organisme mi-laïc, mi-pastoral, devait veiller sur les moeurs et la doctrine des fidèles et prononcer des peines, d'ordre spirituel uniquement, pouvant aller jusqu'à l'excommunication. Les ordonnances incluait aussi des dispositions sur l'administration des sacrements, les visites aux malades et aux prisonniers et l'éducation religieuse des enfants. Quant au règlement des Ecoles, il fut rédigé par Calvin en 1559 à l'occasion de la création du Collège et de l'Académie. »



Pour en savoir plus

- « Jean Calvin (1509-1564) », in *Comprendre la Réforme*, par Olivier Fatio et alii, Genève, Musée international de la Réforme, 2005, p. 119-122.

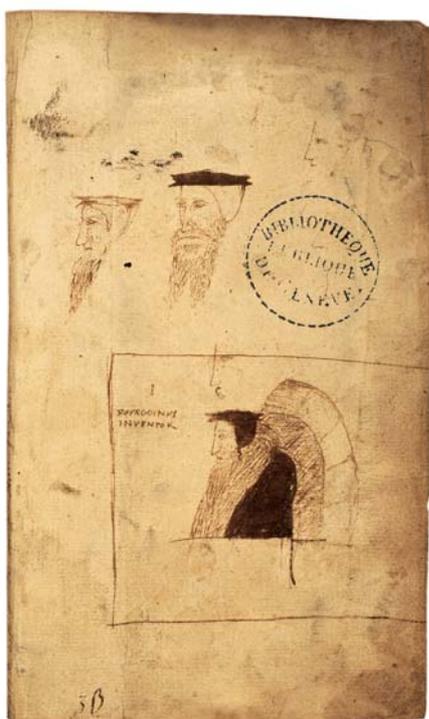
- *Confessions et catéchismes de la foi réformée*, éd. Olivier Fatio, Genève, Labor et Fides, 1986.

→ Voir la [Bibliographie commentée](#).

Jean Calvin – Iconographie

Les XVI^e et XVII^e siècles

Alors que toute imagerie religieuse est supprimée des églises protestantes, l'iconographie profane se développe dans les pays réformés. L'art du portrait rencontre un franc succès. Les personnalités majeures de la Réforme font l'objet d'innombrables représentations, témoin de leur succès. La figure de Calvin, qui n'échappe pas à ce phénomène, est reproduite indéfiniment par des artistes – souvent sans grand renom – qui créent, copient des œuvres qui avaient à l'époque une valeur équivalente à nos photographies actuelles. Les nombreuses représentations de Jean Calvin exposées au MiR ne sont qu'un échantillon de la profusion des portraits du réformateur effectués du XVI^e à nos jours.



© BGE

Il n'est parvenu jusqu'à nous qu'une unique représentation – attestée – du réformateur effectuée de son vivant (salle 6, miroir). On la doit à l'un de ses étudiants. Portrait fidèle effectué par déférence envers le maître ? Caricature par un étudiant qui s'ennuyait ? Si le trait n'est pas mauvais, ce n'est néanmoins pas une œuvre artistique et il est difficile de prendre la mesure de sa fidélité au modèle. Cet instantané n'est certainement pas moins intéressant qu'un portrait qui aurait été réalisé par un peintre confirmé soucieux de flatter son modèle ou de donner de lui une image conforme à l'idée qu'on se faisait du personnage.

Cartel MiR n° 38-39, salle 6

« Calvin faisant un cours. Jacques Bourgoïn. Dessin à la plume (fac-similé). v.1563.

Ces croquis de Calvin en train de donner un cours à l'Auditoire sont dus à l'un de ses étudiants originaire de Nevers. Ils figurent à la fin du *Compendium ... Gaguini super Francorum gestis* (Paris, 1511) conservé à la Bibliothèque de Genève. »

Outre ce croquis pris sur le vif, plusieurs autres représentations de Calvin ont aussi été réalisées dans le courant de la seconde moitié du XVI^e siècle. On les retrouve sur des gravures et des médailles, deux supports aisément reproductibles et qui sont ainsi des vecteurs essentiels de la diffusion des images.

L'œuvre du graveur René Boyvin (salle 6, n° 47), d'où est tirée la figure de Calvin qui orne le dépliant du Musée, deviendra une représentation canonique du réformateur. On retrouve ce même modèle dans la série des médailles représentant des réformateurs, réalisées par Jean Dassier et exposées sur le manteau de cheminée de la salle 8.

Cartel MiR n° 47, salle 6

« Jean Calvin à 53 ans. René Boyvin. Gravure au burin, XVI^e siècle. Graveur de grande réputation se rattachant à



l'école de Fontainebleau, René Boyvin se convertit à la Réforme entre 1556 et 1570 et grava les portraits des principaux réformateurs, dont celui de Calvin qui servit de point de départ à bien d'autres artistes. L'âge indiqué ici n'a pas de valeur documentaire. »



Dans la même salle, une gravure sur bois représentant un Calvin « à l'âge de 48 ans » (n° 15. Auteur inconnu. Gravure sur bois. XVI^e siècle) diffère du portrait précédent. Calvin a la barbe bouclée, le visage moins émacié et le regard plus doux. Moins conventionnelle, cette gravure a intrigué le spécialiste de l'iconographie calvinienne, E. Doumergue, qui estime qu'elle peut avoir été réalisée du vivant du réformateur.

Enfin, une médaille nous fournit un portrait de trois-quart de Calvin âgé de 33 ans (n° 22. Argent. Fin XVI^e – début XVII^e siècle). Cette image ne se rapproche d'aucune autre. Le réformateur y porte un pourpoint à crevés et non son costume-type composé d'un manteau à col de fourrure et d'un bonnet. On ne connaît pas de gravure qui aurait pu servir de modèle



à cette représentation. Celle-ci est d'autant plus atypique que, d'ordinaire, les portraits sont représentés de profil sur les médailles, de même que sur les monnaies.

Le XIX^e siècle

Au XIX^e siècle, Calvin devient une figure emblématique pour Genève qui, entrée dans la Confédération helvétique en 1815, récrit son histoire identitaire. Il s'ensuit une profusion d'images qui puisent dans l'iconographie ancienne et qui la renouvellent en « héroïsant » les figures des réformateurs.

Les Adieux de Calvin par Joseph Hornung

Audioguide MiR, salle 10

« Cette représentation du réformateur agonisant est l'œuvre du Genevois Joseph Hornung, né en 1792 et mort 1870. Cet artiste fut considéré comme le peintre officiel de la Réforme. Le destin de cette toile fut porté par l'histoire de la ville au début du XIX^e siècle, quand Genève rejoignit la Confédération suisse et plaça la Réforme et la figure de Calvin au cœur de sa propre légende. Elle fut souvent imitée et son auteur en fit plusieurs versions. Celle qui est présentée ici date des environs de 1830. On reconnaît le visage du réformateur, inspiré de l'iconographie du XVI^e siècle. Divers accessoires caractéristiques sont présents : au premier plan la « chaise » de Calvin, sa robe posée sur cette chaise, une bible qu'il désigne de sa main gauche, un écritoire et une bibliothèque à l'arrière-plan. On suppose que les deux personnages soutenant Calvin sont Théodore de Bèze et Pierre Viret, Guillaume Farel

se trouvant assis sur la chaise, et John Knox est figuré par le portrait posé sur la bibliothèque.

Le peintre a réuni abusivement au chevet du réformateur les magistrats et les pasteurs genevois, alors que chacun des deux corps lui avait rendu visite séparément. Il voulait sans doute souligner pour son époque l'importance de l'union de l'Eglise et de l'Etat. »



Portrait de Jean Calvin par Albert Anker

Audioguide MiR, salle 10



« Ce portrait de Calvin date de 1859. C'est une œuvre de jeunesse d'Albert Anker (1831-1890), peintre suisse parmi les plus connus de son époque, qui la composa quatre ans après avoir abandonné ses études de théologie pour embrasser la carrière artistique.

Cette représentation de Calvin, originale dans la production d'Anker principalement tournée vers les scènes de genre, résulte d'une commande et a été inspirée librement par divers modèles picturaux : nous reconnaissons en effet plusieurs éléments connus de l'iconographie calvinienne – le profil émacié de Calvin, son nez allongé, sa barbe en pointe, son habit sombre, sa tête recouverte d'un bonnet, la présence à ses côtés d'une bible et son geste de la main vers elle.

Le livre de comptes d'Anker précise, en date du 11 janvier 1859, le nom du commanditaire du tableau et le sujet de l'œuvre: «Mr Baum, pasteur, pour le portrait de Calvin». Il doit s'agir de Johann Wilhelm Baum (1809-1878), professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg et co-responsable de la grande édition des œuvres de Calvin au XIX^e siècle. »

Cartel MiR n° 21, salle 10

« *Jean Calvin*. Plâtre du sculpteur Maurice Reymond né à Genève en 1862, mort en 1910, formé à Paris, auteur à Lausanne du Monument du major Davel et de la statue d'Alexandre Vinet. Maurice Reymond était membre du groupe qui remporta le premier prix au concours du Monument de la Réformation en 1909 et c'est à lui que l'on doit l'alignement des quatre réformateurs que l'on peut voir aujourd'hui encore dans le jardin des Bastions. »

© Musée d'art et d'histoire, Genève

Pour en savoir plus

- *Iconographie calvinienne*, par Émile Doumergue, Genève, Georges Bridel, 1909.
- *L'art du portrait*, par Andreas Beyer, Paris, Citadelles & Mazenod, 2003.

